Extrait de *«L'Internationale – Documents et souvenirs»*
Volume 1, page 37.

ADRESSE COLLECTIVE AU CONGRÈS DE LA PAIX, À GENÈVE, DE LA PART DES TRAVAILLEURS RÉUNIS EN CONGRÈS À LAUSANNE - 1867...

«Le Congrès de l'Association internationale des travailleurs, réuni à Lausanne,

Considérant:

Que la guerre pèse principalement sur la classe ouvrière, en ce qu'elle ne la prive pas seulement des moyens d'existence, mais qu'elle l'astreint à verser le sang du travailleur;

Que la paix armée paralyse les forces productives, ne demande au travail que des œuvres inutiles, et intimide la production en la plaçant sous le coup des menaces de guerre;

Que la paix, première condition du bien-être général, doit à son tour être consolidée par un nouvel ordre de choses qui ne connaîtra plus dans la société deux classes, dont l'une est exploitée par l'autre ***(1)****;*

Décide d'adhérer pleinement et entièrement au Congrès de la Paix qui se réunira à Genève le 9 septembre, de le soutenir énergiquement, et de participer à tout ce qu'il pourrait entreprendre pour réaliser l'abolition des armées permanentes et le maintien de la paix, dans le but d'arriver le plus promptement possible à l'émancipation de la classe ouvrière et à son affranchissement du pouvoir et de l'influence du capital, ainsi qu'à la formation d'une confédération d'États libres dans toute l'Europe».

---

(1) De Paepe fit observer, au sujet de ce considérant, qu'en parlant de la paix comme d'une *«condition première»* et de la suppression de l'exploitation comme d'une conséquence, on mettait la charrue avant les boeufs.

Tolain fit voter l'adjonction suivante à la résolution ci-dessus, adjonction à laquelle se rallia De Paepe:

«Le Congrès,

Considérant que la guerre a pour cause première et principale le paupérisme et le manque d'équilibre économique ;

Que pour arriver à supprimer la guerre, il ne suffit pas de licencier les armées, mais qu'il faut encore modifier l'organisation sociale dans le sens d'une répartition toujours plus équitable de la production,

Subordonne son adhésion à l'acceptation par le Congrès de la paix de déclaration ci-dessus énoncée».

James GUILLAUME.